

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2022
RIUNIONE DI I 27 E 28 DI GHJENNAGHJU 2022

2EME SESSION ORDINAIRE DE 2022
REUNION DES 28 ET 29 JANVIER 2022

2022 /E1/001

**REPONSE DE MADAME LAUDA GUIDICELLI-SBRAGGIA A LA QUESTION
DEPOSEE PAR MADAME VALERIE BOZZI AU NOM DU UN SOFFIU NOVU**

Objet : Jeux Olympiques 2024

Merci pour cette question Madame la Conseillère, je suis d'accord avec vous, les Jeux Olympiques et Paralympiques sont un excellent moyen de promouvoir la pratique sportive, de mettre en valeur les acteurs et les initiatives locales mais aussi de contribuer au rayonnement de la Corse au niveau international.

Le sens du projet de l'équipe de Paris 2004 permettrait une appropriation de l'évènement par tous les territoires et tous les publics. Vous l'avez évoqué, notre mobilisation a notamment permis la labélisation de la Collectivité de Corse, représentée par le Centre du Sport et de la Jeunesse Corse (CSJC) en tant que centre de préparation des Jeux.

J'ai porté cette candidature en 2020 auprès du Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques accompagnée par Petr'Antò Tomasi alors Président [du CSJC] et toute son équipe.

Le 5 octobre, nous avons reçu un avis favorable pour les disciplines suivantes :

- Basket Ball et Basket Ball en fauteuil,
- Handball,
- Volley Ball et Volley Ball en fauteuil,
- Judo.

Nous pouvons d'ailleurs espérer un avis favorable pour le beach volley.

Outre ces validations, il est intéressant de noter l'obtention récente du label « Grand Inseep » par le CSJC, qui vient renforcer son attractivité et lui permet d'accueillir des équipes du plus haut niveau comme vous aviez pu le voir dans la presse ces derniers jours.

Notre volonté est donc de faire de la Corse un territoire de prédilection, une base arrière de premier plan pour les sportives et les sportifs ; c'est un objectif que nous poursuivons aussi via le soutien que nous apportons aux acteurs qui développent des projets dans cet esprit comme les Ligues Corses de rugby, de tennis, ou encore d'athlétisme.

Vous m'interrogez sur une candidature de la Collectivité de Corse au label « terre de jeux » ; nous l'avons fait, dès la fin d'année 2019 car elle était intimement liée à celle du CSJC. L'élaboration de la convention liant le COJO et la Collectivité a été retardée par la crise sanitaire, mais elle est désormais dans sa phase finale et le déplacement de l'équipe officielle du COJO pour la signature devrait être programmé cette année.

Cette convention décline un certain nombre de propositions parmi lesquelles :

- Inciter chaque Collectivité à candidater au label « terre de jeux »,
- Poursuivre l'implication de notre service animation, mais également de nos ambassadrices et ambassadeurs sportifs dans l'opération « génération 2024 » en partenariat avec l'éducation nationale,
- Animer le réseau des Collectivités, labélisées « terre de jeux » ou « centre de préparation des jeux », je pense notamment à la ville de Lucciana, à la communauté de communes Calvi-Balagne, à Bunifaziu, Portivechju ou encore votre propre commune, en valorisant vos actions en proposant des actions conjointes. L'ensemble de ces actions est intégré dans la politique sportive et je compte renforcer cette territorialisation avec la reprogrammation du Centre du sport.

J'ai choisi pour le premier semestre la thématique « sport et femmes » pour lesquels nous nous appuyerons sur une enquête réalisée par les services et répondant parfaitement à ce qui était attendu par le COJO.

Voilà donc pour les éléments relatifs à l'engagement pour les Jeux de 2024, je me permets de rappeler que le dossier de candidature de la France qui incluait et détaillait les lieux d'accueil des épreuves a été déposé le 23 juin 2015. Je ne peux que regretter que les exécutifs de la Collectivité territoriale de Corse de l'époque, mais également des deux Conseils départementaux n'aient pas d'avantage porté la candidature de la Corse.

Il me faut encore vous donner quelques éléments au sujet des épreuves officielles dont vous semblez penser qu'elles pouvaient avoir lieu en Corse ; en ce qui concerne la voile, les épreuves de Marseille sont certes proches de notre île mais largement tributaires des conditions météo. Un éventuel passage le long des côtes ne pourra être décidé qu'au dernier moment.

Nos interlocuteurs privilégiés restent les Ligues insulaires qui ne manquent pas de nous relayer les projets fédéraux lorsqu'ils existent et nous ne manquerons pas d'étudier et de saisir les opportunités quand elles se présentent.

Concernant le soutien que notre institution apporte aux collectivités, je vous confirme que notre engagement reste entier ; le critère majeur doit rester le souci d'un maillage cohérent du territoire et de l'intérêt de tous dans le respect, bien évidemment, du règlement des aides, adopté par notre Assemblée en décembre 2020.

Enfin, 2022 sera je l'espère, l'année de la mise en œuvre de la gouvernance du sport pour laquelle j'ai œuvré depuis de longs mois jusqu'à ma rencontre récente avec la ministre des sports.

L'installation de la conférence territoriale du sport rendra plus facile les collaborations entre les différentes parties prenantes comme par exemple l'ATC, l'ADEC, les acteurs économiques et sportifs, mais également les collectivités.

Vous l'aurez compris, l'objectif est la construction collaborative d'un projet sportif territorial à la hauteur des enjeux de l'époque que nous traversons.

Je vous remercie.